

DEMANDE D'ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES EN CAS DE CREDIT-TEMPS MI-TEMPS (SCP 149.01)

Si vous êtes en **interruption de carrière à mi-temps** (conformément à la CCT n° 103 du 27/06/2012) et que vous avez plus de 53 ans au premier jour de chômage, vous avez droit à une **indemnité complémentaire mensuelle** en plus de l'indemnité que vous recevez de l'Office National de l'Emploi. Vous pouvez recevoir cette allocation pendant 60 mois maximum.

A COMPLETER PAR L'OUVRIER/OUVRIERE

Nom : Prénom :

Rue : Nr : BP :

Code postal : Commune :

Numéro de registre national : ____ / ____ / ____ N° de téléphone :

E-mail :

Début du crédit-temps mi-temps :/...../.....

Je joins à la présente une copie du formulaire C62 (c'est l'accord de l'ONEM) prouvant que je bénéficie des allocations de l'ONEM.

A chaque fois que je reçois une attestation de l'ONEM, je la fais immédiatement parvenir à Volta fse pour garder mes droits.

Je m'engage à avertir immédiatement Volta fse en cas de reprise du travail.

Le 1er jour du crédit temps à mi-temps, j'étais en service au sein d'une entreprise ressortissante de la SCP 149.01.

Nom ou dénomination sociale de l'employeur :

N° d'entreprise : N° ONSS :/.....

Date d'entrée en service :/...../..... Emploi : Temps plein Temps partiel

Le paiement peut être effectué sur le numéro de compte suivant :

IBAN :



Date : / / (jj/mm/aaaa)

Signature travailleur :

Ecrivez ci-dessous 'Déclaré sincère et véritable' :

CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYÉE A VOLTA, AVENUE DU MARLY 15/8, 1120 BRUXELLES OU A FBZ-FSE@VOLTA-ORG.BE

L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le fonds de sécurité d'existence des électriciens (Volta fbz-fse). Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Volta fbz-fse traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la SCP 149.01. Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le fonds social (privacy@volta-org.be).